

## Covid : Couvre Feu en Seine-Saint-Denis et incidence pour l'utilisation des installations sportives

---

Expéditeur : 0SPORTS (0sports@aulnay-sous-bois.com)

Date : lundi 19 octobre 2020 à 09:43 UTC+2

---

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la circulation active du covid sur le territoire de la Seine-saint-Denis placé en zone d'alerte maximale et de l'instauration par le gouvernement du « couvre feu » de 21h à 6h , des restrictions complémentaires à celles existantes pour l'accès aux installations sportives doivent être prises en considération:

- arrêt de toute activité et libération des équipements sportifs dès 20h30 pour une durée de 4 semaines.

Les dispositions antérieures sont maintenues. L'encadrement des activités physiques et sportives dans les règles de distanciation est autorisé :

- dans les équipements sportifs de plein air,
- dans les salles couvertes et gymnases uniquement pour les activités dispensées aux mineurs.

Le port du masque en circulation dans l'espace public ainsi que dans l'enceinte des installations sportives reste obligatoire.

Vous trouverez en pièces jointes les dispositions réglementaires s'appliquant sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le lien vers l'actualité en Seine Saint Denis : <http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Informations/COVID-19-Point-sur-la-situation-en-Seine-Saint-Denis>

La Direction des sports

Ville d'Aulnay-sous-bois

41 Bd charles floquet

93602 AULNAY-SOUS-BOIS Cédex

01.48.79.64.57

[SPORTS@aulnay-sous-bois.com](mailto:SPORTS@aulnay-sous-bois.com)

[www.aulnay-sous-bois.fr](http://www.aulnay-sous-bois.fr)



ap\_093\_-\_20201017.pdf  
274.6kB



circulaire\_prefet\_93\_coronavirus\_171020.pdf  
295.2kB



joe\_20201017\_0253\_0021.pdf  
302.7kB